

## Débattre du mouvement de 2016 contre la loi Travail

Université populaire de Toulouse, 20 septembre 2016<sup>1</sup>

Il y aura beaucoup à débattre après cette séquence de mobilisations de grande ampleur, qui s'inscrit dans la continuité des mouvements de 1995, 2003, 2010 et de toutes les autres mobilisations de cette période. La reprise en main des enjeux politiques de la période par une part croissante de la population n'est pas le moindre de ces événements face à un gouvernement de gauche. Le mouvement syndical a joué sa partition, offrant un cadre continu de mobilisation. Sa place centrale dans le conflit tient à l'enjeu de cette loi Travail, la transformation du syndicalisme, du rôle que la société entend lui faire jouer et par là même du rapport collectif de travail. La négociation ramenée au niveau des entreprises en deviendrait un élément compétitif. Le syndicalisme est confronté à une mutation néolibérale.

Plus largement, le néolibéralisme s'est confirmé comme un projet global de société et appréhendé comme tel par une part croissante de la population. Le mouvement de 2016 provient de la rencontre entre deux mécanismes, la prise de conscience de l'enjeu néolibéral et le refus de la stratégie gouvernemental. Sur fond de remise en cause du rôle de l'Etat par le néolibéralisme, la mobilisation sollicite le syndicalisme pour qu'il se positionne comme mouvement social et porte un projet pour toute la société.

Les multiples facettes du conflit invitent donc à ne pas vouloir définir une analyse qui se voudrait exhaustive, mais à proposer quelques pistes de réflexion et de débat. Notre intervention voudrait entrecroiser deux éléments centraux de ce conflit, le néolibéralisme et le syndicalisme, deux objets de recherche spécifiques dont la convergence permet seule de saisir pleinement les dynamiques de la récente période.<sup>2</sup>

Nous présentons quelques éléments de la loi Travail, quelques aspects très incomplets du conflit, puis nous envisagerons ce que nous révèle du syndicalisme ce conflit, nous défendrons enfin les deux propositions de la défense de droits fondamentaux et de la nécessité d'un syndicalisme se pensant comme mouvement social.

### Une loi contre les droits des salariés

La loi Travail, et le mouvement ne s'est pas trompé, a pour fondement le renversement de la hiérarchie des normes. La négociation locale peut être plus négative que les garanties avancées au niveau supérieur. La mise en concurrence sur les bases du moins-disant social conduit inévitablement à donner un avantage concurrentiel à l'entreprise qui a obtenu les plus forts reculs des avantages sociaux. Autrement dit, l'entreprise donneuse d'ordre choisira le sous-traitant qui a su négocier auparavant une baisse des salaires ; les salariés effectuant auparavant cette activité auront le choix entre l'acceptation des nouveaux *standards* salariaux, ou le refus et le licenciement pour faute.

La règle de l'accord majoritaire, mis en avant par les lois précédentes pour promouvoir la négociation d'entreprise, ne suffit plus aux états-majors néolibéraux pour assurer les reculs sociaux envisagés. La loi Travail propose de les contourner par la possibilité ouverte aux employeurs de mobiliser les salariés, par référendum, contre leurs propres représentants syndicaux. Evolution paradoxale, « de prétendre renforcer le pouvoir des syndicats et de prévoir dans le même temps une disposition qui permet

---

<sup>1</sup> Texte repris après le débat très riche de cette soirée !

<sup>2</sup> L.-M Barnier, J.-M. Canu, C. Laval, F. Vergne, *Demain le syndicalisme, repenser l'action collective à l'heure néolibérale*, IR FSU, Syllepse, 2016.

de les contourner dès lors qu'ils ne consentent pas à aller dans le sens attendu par les directions d'entreprise.<sup>3</sup> »

La loi Travail ouvre un processus. Les articles portant le renversement de la hiérarchie des normes dans le domaine du temps de travail (premier temps, application directe de la Loi Travail), annoncent un bouleversement semblable dans tous les domaines à travers la refonte du code du Travail annoncée sur ces principes (article 2, un groupe de travail doit rendre d'ici deux ans un rapport exposant l'extension de la primauté de « l'accord de travail » au reste du code du travail). Et dans un troisième temps, d'ici quelques années, la déclinaison de ces « négociations négatives » s'opérera dans les différents secteurs dans cette nouvelle optique.

Les syndicats n'auront plus alors qu'à choisir entre la disparition, rejoignant ainsi l'option d'une partie des idéologues du néolibéralisme, ou l'intégration comme acteur de la lutte concurrentielle au sein d'une « économie sociale de marché », suivant les termes des « ordolibéraux ».<sup>4</sup> Loin d'ouvrir au droit de la négociation, quand on regarde ces nouvelles conditions de négociation contrainte, cette loi au contraire, « altère le pouvoir de négociation des salariés.<sup>5</sup> »

Parmi les éléments de bilan du conflit, il restera non seulement la prise de conscience largement partagée de cette mécanique infernale, mais nous pouvons aussi « engranger » les prises de position syndicales, y compris dans la CGC, contre ce type de négociations. Rappelons que la loi de sauvegarde de l'emploi de 2013 n'a donné lieu qu'à de très rares accords de baisse des salaires, notamment du fait de la résistance des salariés. Les marges de manœuvre syndicales localement, au moins dans un premier temps, seront réduites.

### **Quelques éléments de ce conflit généralisé à la société**

Dès l'annonce de ce projet, les signaux d'alerte ont été lancés dans des cercles politiques et syndicaux, des juristes. Mais c'est surtout la pétition massive « LoiTravail non merci » qui a permis de lever le couvercle d'un gouvernement de gauche.

Il a articulé trois mouvements hétérogènes et aux dynamiques autonomes,

- Un mouvement de jeunes, qui s'est arrêté assez vite
- Un mouvement de type syndical
- Et le mouvement politico-social Nuit Debout.

Ce mouvement a permis de faire partager très largement que la loi ne sera d'aucun effet pour l'emploi. Il a démasqué une opération de rentabilité du capital. C'est la durée de ce mouvement qui a permis qu'ils prennent en profondeur dans la société française. Les modalités de la mobilisation syndicale, relayées ensuite par Nuit debout et un débat citoyen intense, ont permis de durer...

Les grèves sectorielles ont été des éléments marquants de ce conflit. Le mouvement général, et ces mobilisations sectorielles, ont permis de gagner dans plusieurs secteurs : les routiers, la SNCF, les intermittents, les jeunes... même si chacun sait que ces victoires ne sont que provisoires ! Les raffineries, les dockers ont été aussi de la partie, chacun confronté par ailleurs à des projets de remise en cause de leur existence ou de leur statut pouvant expliquer leur capacité de mobilisation.

L'unité syndicale, dans une configuration certes déjà éprouvée, mais sans la CFDT (qui avait participé au début des conflits de 2003 ou 2010), a été un élément déterminant de ce conflit.

---

<sup>3</sup> B. Giraud, « Privilégier la négociation d'entreprise ? Le mythe des accords 'gagnant/gagnant' », interventions de chercheurs du LEST, 2016, disponibles sur <http://www.lest.cnrs.fr/spip.php?article842>

<sup>4</sup> Sur ce débat, voir L.M. Barnier et alii, *Demain le syndicalisme*, op.cité, 2016.

<sup>5</sup> Déclaration de chercheurs du LEST, mars 2016.

La pression policière (et là je pense à Laurent, militant syndicaliste de Sud-santé, qui a perdu son œil lors de la manifestation du 15 septembre 2016) a été une constante. Un des échecs du gouvernement aura été de ne pas arriver à cliver entre un cortège de militants, la « manif de tête », estampillés « casseurs », et le reste des syndicalistes manifestants. De même à Lyon le mouvement syndical a été solidaire des jeunes, contrairement à 2010...

*Mais tout ceci n'a pas suffi.*

L'occupation de l'espace public, celui des places ou des rues, a marqué la prise de position politique. Elle a participé de la construction d'un rapport de force politique, l'expression d'une « opinion publique » majoritairement opposée à la Loi Travail. Faut-il le rapprocher d'une remarque de Gégor Gall : « Le recours à la grève sert de plus en plus à exercer une pression politique sur les gouvernements plutôt qu'une pression économiques sur les employeurs.<sup>6</sup> »

La capacité du mouvement à s'étendre et intégrer de nouvelles couches de population, grâce notamment à sa durée et au travail d'explication de la loi entrepris par de multiples réseaux y compris informel, a pu se conclure par cette grande manifestation nationale de juin. Mais tous les pays européens ont connu des manifestations importantes contre les politiques néolibérales, sans arriver à les stopper.

Pourquoi ce blocage économique, cette « grève générale » n'a-t-elle pas pu réussir ni même être portée dans les débats ? Et même encore moins qu'en 2010 ? Il existe des éléments de réponse conjoncturels et d'autres structurels. L'implantation et la mobilisation syndicales est ici déterminante.

### **Les « trois jambes » du syndicalisme**

Le syndicalisme tient sa légitimité en France de deux mécanismes complémentaires, la représentation des collectifs de travail au sein de l'entreprise et la défense politique de droits collectifs. L'analyse du mouvement récent amène à reconsidérer les dynamiques propres à chacun de ces termes. Carson déploiement, principalement dans la fonction publique (absente du conflit) et dans les grandes entreprises nationalisées ou récemment privatisées (globalement sur la défensive), a donné des caractéristiques particulières à la composition des manifestations, plus à l'image d'un salariat composite et éclaté.<sup>7</sup>

Le syndicalisme a pourtant joué son rôle, en tension entre grandes et petites entreprises, mobilisations professionnelles et syndicalisme territorial, porosités militantes et construction d'un outil au service de tous, loi et négociations.

#### *La fonction publique*

Contrairement aux conflits de 2003 et 2010, la mobilisation plus faible dans la fonction publique n'a pas permis la jonction entre salariés du privé et fonctionnaires. La distance des fonctionnaires vis-à-vis d'une réforme du « code du travail » qui ne les concerne qu'indirectement, s'est ajoutée à des mécanismes internes de mobilisation (traces de l'échec des grèves de 2003 et 2010, grève insuffisante sur les salaires début 2016) et sans doute des divergences syndicales profondes autour de l'accord PPCR (Parcours professionnels, carrière et rémunérations, signé par la FSU).<sup>8</sup>

#### *Les grandes entreprises*

---

<sup>6</sup> G. Gall, « Les formes contemporaines de l'activité gréviste en Europe occidentale, La domination de la grève politique de masse », *Syndicalisme en luttés, Savoir/agir* N° 27, éditions du Croquant, 2014.

<sup>7</sup> Suivant la remarque d'un participant au débat de Toulouse.

<sup>8</sup> Un participant au débat de Toulouse indique que les premières manifestations ont été cependant très largement composées par les salariés de la fonction publique.

La capacité de mobilisation des salariés dans les grandes entreprises demeure un facteur déterminant pour envisager un blocage de l'économie par le biais d'une grève générale. Ces grandes entreprises phares de la lutte de classe (et dont l'arrêt provoque un blocage des échanges et de la production économiques) ont été soumis depuis des années, de la part de l'Etat et des employeurs, à de nouvelles formes néolibérales de management conduisant à un délitement des capacités de résistance des salariés et des syndicats. Lorsqu'on ajoute France télécom (Orange a été au centre des suicides professionnels dans les années 2000), la Poste où les processus collectifs sont sans cesse remis en cause, EDF où le conflit de 2013 s'est traduit par des centaines de sanctions, Air France qui subit son cinquième plan social, Renault... Les processus de privatisation du secteur public, liés à des choix d'un management destructeur, ont été pour beaucoup dans l'affaiblissement du mouvement syndical.

Rajoutons les mesures antigrèves dans les transports publics et les transports aériens (loi Diard obligeant les grévistes à se déclarer nominativement 6 jours à l'avance - ce qui n'a pas empêché 400 salariés de la sûreté aéroportuaire de se déclarer en grève lors d'un mouvement sur Roissy !). Dans ces secteurs des grandes entreprises et de la fonction publique, le délitement général des conditions d'emploi doit être pris en compte comme une donnée structurelle. Le taux de non-fonctionnaires de la fonction publique territoriale atteignant les 50 %, la pression des manques d'effectif dans les hôpitaux, la sous-traitance généralisée affaiblissent le syndicalisme. Les grandes entreprises ne jouent plus de rôle moteur dans les conquêtes sociales (pas de retombées vers les plus petites dont le réseau de sous-traitance est au contraire organisé autour du décalage social, pas d'intégration progressive des salariés périphériques).

Les difficultés d'extension de la grève<sup>9</sup> sont à rechercher en grande partie, à mon avis, dans ces mouvements profonds de délitement des bases syndicales et de destruction des mécanismes de solidarité. Ces évolutions structurelles interrogent sur les modalités à venir des prochains combats.

### *Le syndicalisme territorial*

La « troisième jambe » du syndicalisme, rarement abordée dans l'analyse des grands mouvements de ces dernières années, est constituée par le syndicalisme territorial. Malgré ses racines historiques profondes, sa place et son statut sont mal définis dans le syndicalisme. C'est pourtant lui qui structure les manifestations, dont on a pu voir le rôle central dans ce mouvement.

Notons d'abord ses ressorts professionnels, contrairement à un clivage historique qui séparerait le syndicalisme territorial du syndicalisme professionnel. Le CLIP-P (intersyndicale du commerce de Paris) a été à l'origine des premières manifestations contre la loi Macron et la reprise en cause du repos dominical qu'elle comprenait.

Ce syndicalisme territorial porte l'enjeu des petites entreprises et du salariat éclaté, sans base syndicale, qui a un rapport plus « idéologique » au syndicalisme. Mais il est aussi largement en crise par manque de militants (les droits syndicaux des grandes entreprises se sont réduits et sont affectés en priorité à l'entreprise elles-mêmes soumises à une offensive antisyndicale), rappelons-le, ce qui pèse sur les capacités de mobilisation.

La capacité du syndicalisme à s'adresser à la société passe largement par ces structures territoriales, et d'abord les réseaux géographiques dans lesquels elles sont intégrées. Le mouvement associatif, les multiples formes de prise de conscience y trouvent un apport militant constant. Il bénéficie de la dynamique citoyenne du message syndical, d'autant qu'il structure les grands mouvements d'opposition aux politiques gouvernementales depuis les années 1995.

---

<sup>9</sup> Un participant au débat de Toulouse signale la présence massive des salariés d'Airbus Industrie, mais seulement lors des deux manifestations les plus importantes.

### *Le paradoxe syndical*

D'un côté, le syndicalisme français a ses racines dans les lieux de travail. Il tire sa force de l'organisation collective du travail<sup>10</sup> (et non pas de la négociation de l'échange salarial, comme le défendent certaines approches), dans la défense quotidienne des salariés. Sa grande force reste la proximité des élus qui forment l'ossature du mouvement syndical. Malgré les diverses facettes de la crise syndicale, il existe des équipes syndicales, qui peut-être « vivent dans l'entre-soi et se contentent d'une sociabilité de petit groupe<sup>11</sup> », mais qui représentent un tissu militant réel.

Mais il acquiert sa légitimité « politique », aux yeux des salariés, dans les affrontements avec l'Etat tels que configurés par les luttes de 1995, 2003, 2006 (CPE), 2010, ces grandes luttes pour défendre les droits collectifs et sociaux acquis dans les combats historiques du mouvement ouvrier et qui s'expriment davantage dans l'espace public.

Malgré la crise de ces réseaux militants, il a su mener cette idéologie pour gagner l'opinion publique. Apparaît ici un paradoxe pour le syndicalisme dans la phase actuel, appuyé sur un syndicalisme d'entreprise sur la défensive face à un patronat mais capable de mener cette lutte et d'associer d'autres acteurs. Les deux dynamiques sont intimement liées... Le conflit a mis en scène un syndicalisme en tension entre ces deux réalités de son implantation, deux pôles se renforçant mutuellement.

Porter un bilan, c'est envisager ce qui pourra perdurer. Pour le syndicalisme, l'enjeu du renouvellement des groupes militants est fondamental. C'est d'ailleurs un des effets du mouvement de 1995 et des suivants, avoir permis l'entrée dans le syndicalisme de nouvelles générations sur une base de combativité. Il existe certainement une plus grande porosité des appareils syndicaux face aux évolutions de la société, du fait de la crise syndicale.

Parmi les éléments de renouvellement de ce syndicalisme, le lien très fort entre Nuit debout et le syndicalisme est porteur d'avenir. Plusieurs des initiateurs de ce mouvement sont des syndicalistes ou ont été en rapport avec lui. Dans la même mouvance, les cortèges de tête des manifestations rassemblent des milliers de personnes très radicales, et la présence parmi elles de quelques courants anarchistes cherchant l'affrontement avec les police est librement assumée par ces manifestants. Mais ces manifestants ne sont pas séparés des manifestants syndicaux, qui expriment plutôt une continuité de radicalisation, voire des va-et-vient entre les parties de cortège...

Le bilan du mouvement doit prendre en compte l'intégration par le syndicalisme de cette conflictualité, avec son attachement aux décisions collectives, l'importance de la parole individuelle, la radicalité nécessaire pour s'opposer au néolibéralisme.

### **L'enjeu anti-néolibéral**

A coté de cet enjeu syndical, le conflit a pris cette dimension politique parce qu'il s'est attaqué de front à un système économique et politique, le néolibéralisme. Les caractéristiques de ce néolibéralisme sont maintenant largement analysées : dans le cadre d'une économie mondialisée et au service de la rentabilité financière des capitaux, il promeut la mise au service de l'économie de l'Etat, les valeurs de concurrence et de responsabilité pour chaque individu.<sup>12</sup> C'est la fin des droits sociaux, face aux

---

<sup>10</sup> L.-M. Barnier, « Le collectif résistant, analyse d'une pratique syndicale dans un atelier », in S. Bouquen, *Les résistances au travail*, Syllepse, 2008.

<sup>11</sup> J. M. Pernot, « La syndicalisation : geste individuel ou engagement collectif ? », in D. Mezzi (Coord.), *Nouveau siècle, nouveau syndicalisme*, Syllepse, 2013, p 21-33.

<sup>12</sup> P. Darval et C. Laval, *La nouvelle raison du monde, essai sur la société néolibérale*, la Découverte, 2009.

« droits » individuellement acquis par son travail. Le CPA de la loi Travail est certainement emblématique de cette mutation, même s'il a été peu débattu pendant le conflit.

La construction de solidarités, tel qu'a su le faire le syndicalisme tout au long de son existence, est la première réponse à cette individualisation. Mais plus globalement, la riposte au néolibéralisme repose sur la défense des droits fondamentaux :

- les droits fondamentaux ne se négocient pas. Ils se posent comme supérieurs aux intérêts privés et particuliers. La tribune « La santé au travail ne se négocie pas »<sup>13</sup> mettait en lumière que la Loi Travail ouvre au contraire des champs entiers de la santé au travail (et en premier lieu le temps de travail) à des compromis locaux sur fond de menace à l'emploi. Le droit fondamental à la santé doit être réaffirmé.
- Le Code du travail revient alors en débat. Le droit du travail a toujours été lu à travers ses formes contradictoires, simultanément droits collectifs visant à contrebalancer l'inégalité manifeste du contrat individuel de travail ; et organisation de la mise en concurrence des entreprises et salariés entre elles et eux, fixant « les règles du jeu ». La loi Travail rappelle d'ailleurs que la branche est un « lieu de régulation de la concurrence », donnant une bien pauvre dimension au droit conventionnel.<sup>14</sup>
- Le conflit a d'ailleurs largement fait écho aux revendications d'un salaire « statutaire », lié au statut salarial. D'où l'importance donnée aux propositions de Bernard Friot par le mouvement social, rejoignant le débat sur le « statut du travail salarié » et la « sécurité sociale professionnelle » de la CGT (entre autres) du début des années 2000. Même s'il l'on pourrait interroger la démission que représente cette position quant à la lutte pour le « plein emploi ».<sup>15</sup>

Le mouvement a largement plébiscité la réaffirmation du rôle d'un Etat pas seulement protecteur mais aussi générateur de droits fondamentaux, s'opposant donc au rôle d'organisateur de la mise en concurrence attribué par le néolibéralisme à l'Etat.

De même le mouvement a mis en avant la question démocratique.<sup>16</sup> Le néolibéralisme n'est pas qu'une question de captation du pouvoir, même si les oppositions ont pu définir l'importance du pouvoir de la démocratie (droits sociaux pour les salariés en entreprise, importance des Communs comme modèle alternatif à la propriété), face à un gouvernement faisant passer par la force ses choix minoritaires dans l'opinion publique.

### **Le syndicalisme comme mouvement social**

Envisager le mouvement syndical comme mouvement social, amène à réunir deux dimensions complémentaires.

- le syndicalisme est confronté à la responsabilité d'agrèger des approches, des intérêts, des radicalisations différentes. Les prises de conscience du néolibéralisme s'opèrent à travers des mécanismes multiples. Dépassant la seule projection du monde salarial à la société dans son ensemble, le syndicalisme doit intégrer ces différentes approches constitutives d'une même remise en cause du néolibéralisme.

---

<sup>13</sup>L.-M. Barnier, E. Beynel, A. Carré, D. Linhart, A. Thebaud-Mony, La santé au travail n'est pas négociable !, Tribune, *Médiapart*, 10 février 2016, disponible sur <http://lmbarnier.free.fr>.

<sup>14</sup> Nouvel article L 2232-5-1 créé par l'article 22 de la loi Travail.

<sup>15</sup> P. Khalfa (Coord.), *Le plein emploi c'est possible !, éléments pour une politique de gauche*, Note de la Fondation Copernic, Syllepse, 2016.

<sup>16</sup>*Regards*, juillet 2016.

- La convergence de ces prises de conscience ne peut se faire qu'en proposant un objectif commun, ici un projet commun de société par le dépassement du néolibéralisme. Le conflit démontre la prise de conscience d'un affrontement entre deux projets de société.

Il ne s'agit donc plus seulement d'admettre le lien entre pratiques syndicales et mouvements sociaux, mais de reconsidérer la représentation du monde social que se construit le syndicalisme : « Le problème crucial pour le mouvement ouvrier est de devenir plus qu'un mouvement ouvrier.<sup>17</sup> »

Nous pouvons reprendre la suggestion de Gramsci proposant que « Les intérêts corporatifs propres, dans leur développement présent et futur, dépassent la sphère corporative, celle du groupe purement économique, (...) peuvent et doivent devenir ceux d'autres groupes subordonnés (...) en situant toutes les questions autour desquelles la lutte fait rage (...) sur un plan 'universel'.<sup>18</sup> »

Dans « Demain le syndicalisme », paru juste avant le conflit, nous constatons que « Paradoxalement le néolibéralisme et sa prétention à une gouvernance globale qui marginalise de fait et le politique et le syndicalisme » (p 121), oblige à repenser la relation entre le social et le politique. Les mouvements sociaux, antiracisme, féministe, écologiste, pour la santé ou le logement, l'éducation populaire, les sans-papiers, la santé au travail, sont confrontés aux mêmes interrogations et à la même crise. Mais le syndicalisme demeure l'un des plus importants et sans doute le seul apte à fédérer ce mouvement dans une dynamique antilibérale. « Le 'syndicalisme intégral' s'impose aujourd'hui comme question stratégique centrale face à l'intégration des pouvoirs.<sup>19</sup> »

## Conclusion

Seul le syndicalisme peut fédérer les résistances et ouvrir une mobilisation commune pour une autre société. Mais ceci ne peut suffire. Ce « précipité politique »<sup>20</sup> qu'ont pu représenter la prise de conscience générale de la portée de cette loi (signifiée par les 1,3 millions de signatures sur la pétition LoiTravailNonMerci), les initiatives intersyndicales depuis janvier 2016, le succès du film *Merci patron*, le débat politique porté par rencontres comme celle organisée par la Fondation Copernic le 12 juin 2016, ainsi que l'entrée possible des jeunes et de nouvelles couches radicalisées dans la mobilisation que le montre le mouvement Nuit Debout, tous ces signaux expriment le besoin d'une autre politique.

Car subsiste la question politique. « Le désastre est d'abord politique », dit un participant au débat de Toulouse. Comme le suggère « l'appel des cents », il faut « favoriser l'irruption citoyenne pour construire l'alternative.<sup>21</sup> » Le syndicalisme a pour devoir actuel de réunir le champ antilibéral, mais il ne peut résoudre – seul – la question du renouvellement d'un espoir de gauche enseveli par la politique gouvernementale.

Louis-Marie Barnier est syndicaliste, membre de la Fondation Copernic, sociologue du travail (chercheur associé au LEST-CNRS-AMU).

---

<sup>17</sup> C. Offe, *Les démocraties modernes à l'épreuve*, l'Harmattan, 1997.

<sup>18</sup>A. Gramsci, *Cahiers de prison*, Gallimard 1998p 381.

<sup>19</sup> L.M. Barnier et alii, *Demain le syndicalisme*, op.cité, p 121.

<sup>20</sup> J.-C. Mamet, Le mouvement contre la loi Travail a fait craquer le néolibéralisme et son monde, ou... la possibilité d'un événement. Disponible sur : <http://syndicollectif.fr/premieres-reflexions-bilan-sur-le-mouvement-contre-la-loi-travail/>

<sup>21</sup> Appel des cents, 1<sup>er</sup> mai 2016. [www.appeldes100.org](http://www.appeldes100.org).